

# Community building autour d'un tiers-lieu

*Voici quelques réflexions et recommandations concernant la constitution de communautés autour d'un projet de tiers-lieux et l'implication de la population dans les différentes étapes de sa mise en oeuvre.*

## **Planification:**

1. Définissez un objectif clair, compréhensible et retraçable autour d'un lieu existant (un espace de rencontre pour les habitants de la localité de ..... dans l'immeuble de .....).
2. Au besoin, faites appel à des acteurs spécialisés pour accompagner l'administration communale et la population dans le processus participatif.
3. Optez pour des outils informatiques conçus pour gérer la participation citoyenne : plateformes open source DECIDIM (<https://decidim.org/>) ou CONSUL (<https://consulproject.org>) , application de voisinage HOPLR (<https://www.hoplr.com/fr>, <https://services.hoplr.com/fr>), ou autres instruments adaptés.
4. Définissez les publics cibles (les habitants du quartier, de la localité, de la commune; les communautés visées; les navetteurs qui viennent travailler dans le quartier ou la localité; les catégories d'âge visées; etc).
5. Eveillez l'intérêt par le lancement d'informations générales ou ciblées sur le sujet. Utilisez tous les canaux de communication possibles et disponibles (site internet, réseaux sociaux, Gemengebuet, presse, etc.). Adaptez la communication aux publics ciblés, en veillant au choix des langues et à la compréhension des messages. L'ouvrier parle un autre langage que l'universitaire, l'expat s'attend à une autre communication que le fonctionnaire, les jeunes ont besoin d'autres messages que les seniors.
6. Lancez un premier sondage général autour du thème (besoins et idées des citoyen.ne.s, disposition à visiter le lieu ou à contribuer à sa conception ou à son animation, etc.). Allez à la rencontre des publics.
7. Identifiez les personnes les plus intéressées qui formeront le noyau dur d'un réseau de multiplicateurs.
8. Associez, au besoin, des commissions consultatives ou associations, en veillant à ne pas laisser l'impression que le tiers-lieu sera une maison des associations.
9. Organisez différentes formes d'implication citoyenne pour définir ensemble avec la population le concept d'aménagement, de fonctionnement, d'exploitation et de gestion du tiers-lieu (forum en ligne, ateliers de co-création, worldcafé, design thinking, budget participatif, etc). Allez activement à la rencontre des communautés les plus difficiles à toucher.
10. Analysez, synthétisez et communiquez les résultats.
11. Chaque contribution compte: appréciez et valorisez chaque engagement, même les plus modestes.

Il n'existe pas une façon unique d'organiser la participation. Bien au contraire, la diversité des modes de participation permet d'inventer les meilleures façons de réfléchir, concevoir et réaliser ensemble un tiers-lieu qui répond aux besoins de la communauté. Une gestion dynamique de la participation citoyenne est le fondement de son succès.

### **Réalisation:**

1. Définissez l'enveloppe budgétaire et les contraintes de sécurité, d'hygiène, d'accessibilité, etc. à respecter.
2. Constituez un groupe de suivi (architecte, ingénieur-conseil, entrepreneur, services communaux, corps de métiers spécifiques, population, ...) responsable de la mise en oeuvre du projet.
3. Confiez la gestion budgétaire à la population par le biais d'un budget participatif.
4. Sondez les talents et les capacités de la population à contribuer activement à la mise en oeuvre.
5. Impliquez les habitants identifiés dans la réalisation des locaux, surtout au niveau de la décoration et de l'aménagement.
6. Faites appel à la population pour des dons de meubles ou autres objets d'aménagement.

### **Exploitation:**

1. Confiez la gestion des lieux à la population.
2. Au besoin, soutenez l'initiative populaire par la mise à disposition de services communaux.
3. Créez au niveau de la commune un Emploi d'Insertion (EMI - dispositif ADEM sans frais pour la commune) pour demandeurs d'emploi 50+ et engagez un.e concierge qui pourra garantir l'accueil.
4. Incitez les participants/visiteurs à établir une charte commune basée sur des valeurs et des approches à respecter en vue de promouvoir l'échange, la participation et le plaisir pour tous.
5. Veillez à ce que les critères de diversité, d'interculturalité et d'inclusion soit respectés.
6. Au besoin, soutenez l'initiative populaire grâce au concours d'experts externes.

Pour plus d'informations:

#### **AGENCE INTERCULTURELLE ASTI**

10-12, rue A. Laval

L-1922 Luxembourg

Tel.: +352 43 83 33 1

[agence.interculturelle@asti.lu](mailto:agence.interculturelle@asti.lu)

[www.asti.lu](http://www.asti.lu)